



BEETI

**La Brigade d'Enquêtes sur les Fraudes
aux Technologies de l'Information**

Yves CRESPIN Commissaire Principal
Chef de service

CLUSIF 14 juin 2007

ESCROQUERIE ET SOCIAL ENGINEERING

Article 313-1 du code pénal

L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un *faux nom* ou d'une *fausse qualité*, soit par *l'abus d'une qualité vraie*, soit par l'emploi de *manœuvres frauduleuses*, de *tromper* une personne physique ou morale *et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers*, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge.

L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 € d'amende.

LE PHISHING

- envoi de mails incitant les victimes à cliquer sur un lien les entraînant sur un site contrefaisant...

Moyens psychologiques : la peur / le gain

LE M.I.C.E.

M : money (corruption, petits cadeaux...)

I : ideology (idéologie, idéaux...)

C : constraint (chantage, contrainte...)

E : ego (flatterie, rétribution...)

Concept de l'espionnage résumant les principales sources des faiblesses humaines

LE SCAM

envoi de mails visant à faire croire à la victime qu'elle peut venir en aide à quelqu'un *ou* obtenir un bénéfice...

(loteries, héritages, fonds détournés, aide humanitaire, maladie, emploi, romance...)

**DIRECTION REGIONALE
DE LA POLICE JUDICIAIRE DE PARIS**

La B.E.F.T.I. :

INVESTIGATIONS / ASSISTANCE / SENSIBILISATION

122 rue du château des rentiers à Paris XIII

Téléphone : 01 55 75 26 19

Télécopie : 01 55 75 26 13

Mèl : yves.crespin@interieur.gouv.fr



MERCI DE VOTRE ATTENTION...

14 juin 2007